



Garantie des accidents de la vie (gav)

Par davidnavi

Bonjour,
Garantie des accidents de la vie (gav) : utile ou pas ?
Merci de votre réponse

Par chaber

bonjour

c'est à vous de juger de l'utilité de ce type de contrat

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3048>

Par Selina

Bonjour,
La [\[url=https://partiels-droit.com/garantie-des-accidents-de-la-vie-gav/\]](https://partiels-droit.com/garantie-des-accidents-de-la-vie-gav/)garantie des accidents de la vie (GAV)[\[/url\]](https://partiels-droit.com/garantie-des-accidents-de-la-vie-gav/) demeure un socle incontournable en matière de protection. Néanmoins, il convient inéluctablement de vérifier qu'elle n'entre pas en interférence avec d'autres assurances indemnitaires, certaines pouvant en effet assurer les mêmes risques que la GAV.

Certaines autres assurances peuvent, en effet, déjà couvrir les risques inhérents. Nous pouvons citer pêle-mêle l'assurance maladie, l'assurance scolaire ou encore le complémentaire santé ou l'assurance de la carte bancaire. Pour l'assuré, il convient donc de vérifier et de comparer les garanties de chacun de ses contrats.